

Emetteur : <i>EBC</i>	N° panneau : <i>PAJ HTC</i>		
Affiché le : <i>05/11/26</i>	Retiré le : <i>_____</i>		
Département d'Eure et Loir Canton de Chartres -1	Annexes : <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Voir aveniré n° ATM	2025	079
COMMUNE DE JOUY 4 Place de l'Eglise 28300 JOUY Tél : 02 37 18 05 85 Fax : 02 37 18 05 94	 JOUY	Catégorie	Arrêté de circulation
		Nombre de pages	1 / 1
		Paraphe	

ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY

ALTERNAT DE CIRCULATION
D19-Rue du Village et commune

A AFFICHER SUR LE LIEU DU CHANTIER

MISE EN ŒUVRE DE L'ARRETE PERMANENT du 22.09.2004
Annexe à l'arrêté permanent P1/2004

COMMUNE DE JOUY

Entreprise : ERS-MAINE
TSA 70011-CHEZ SOGENLINK
B.P 1004
69134 DARDILLY Cédex

Mail : dhennin-orgeres-d@demat.sogelink.fr

Ou structure réalisant les travaux :

LIEU DES TRAVAUX	TRAVAUX		ALTERNAT		
	Description	Durée	Feux Tricolores	Panneaux B15 et C18	Piquets K10
RD19-Rue du Village et commune	Mise en conformité des armoires d'éclairage public et luminaires	Du 06/11/2025 au 23/01/2026		X	

Le dépassement des véhicules est interdit au droit des travaux.

- Deux sens de circulation

Ampliation adressée à :

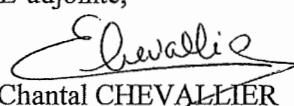
ERS-MAINE-TSA 69134 Dardilly-Cédex
M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie
Rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE
M. le Commandant C.O.D.I.S.-
7 rue Vincent Chevard 28000 CHARTRES

JOUY, le 05/11/2025



Pour le Maire de JOUY

Et par délégation,
L'adjointe,


Chantal CHEVALLIER

Certifié exécutoire compte tenu de :

-la publication le : **05 NOV. 2025**
-et de la notification le :

M. Le Maire JOUY :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr